

Luxembourg, le 18 mai 2020

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mars 2020.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

<u>Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers</u> accordés aux ménages a augmenté de 3 points de base sur un mois pour atteindre 1,42 % au mois de mars 2020 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 43 millions d'euros pour s'établir à 208 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 6 points de base et le volume des nouveaux contrats a diminué de 75 millions d'euros.

<u>Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers</u> accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois pour s'établir à 1,37 % au mois de mars 2020. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 40 millions d'euros en rythme mensuel pour atteindre 371 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a baissé de 39 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 16 millions d'euros.

³ Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.



¹ On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

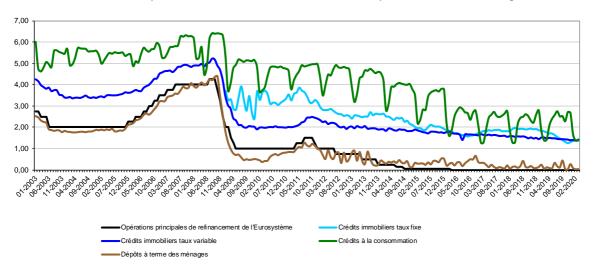
² Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

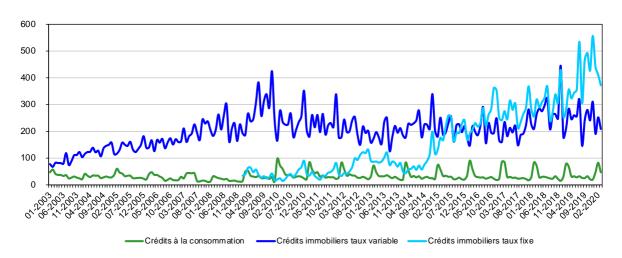
Le taux d'intérêt sur les <u>crédits à la consommation</u>, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 6 points de base sur un mois pour s'établir à 1,44 % au mois de mars 2020 tandis que le volume d'activité a diminué de 35 millions d'euros pour s'établir à 47 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt est resté relativement stable tandis que le volume d'activité a diminué de 21 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté relativement stable en comparaison mensuelle pour s'établir à 3 points de base durant la dernière période de référence.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats - crédits et dépôts - conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)







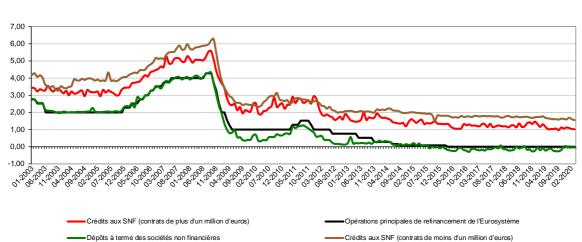


Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les <u>crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros</u> accordés aux SNF s'est contracté de 5 points de base sur un mois pour atteindre 1,55 % au mois de mars 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 135 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 841 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 22 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 102 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les <u>crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros</u> est resté relativement stable sur un mois, passant de 1,02 % au mois de février 2020 à 1,01 % au mois de mars 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 2 450 millions d'euros durant cette période pour atteindre 6 695 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 28 points de base et le montant des crédits accordés a baissé de 1 288 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté inchangé à -4 points de base par rapport au mois de février 2020. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 4 points de base.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets_lindex.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication Section Communication

Tél.: (+352) 4774-4265 ou 4599

Email: press@bcl.lu

www.bcl.lu

